

Personnages : deux rois, un officier

Autor(en): **Delhorbe, Cécile-René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **4 (1954)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MISZELLEN - MÉLANGES

PERSONNAGES: DEUX ROIS, UN OFFICIER

Par CÉCILE-RENÉ DELHORBE

En 1792, où débute cet épisode¹, les deux rois ne le sont, il est vrai, que dans l'avenir; l'un n'étant encore que le comte d'Artois, défenseur de la légitimité à Coblenz, et l'autre, Bourbon transfuge comme son père, que le duc de Chartres, engagé dans l'armée constitutionnelle honnie à Coblenz. Mais le troisième personnage est déjà ce qu'il restera: officier et patriote grison.

Né à Ajaccio en novembre 1759², d'un officier grison, Jean-Georges, et d'Euphrasie Barbara Andregassen, fille du colonel d'un régiment gènois, Aloyse Jost (il tenait beaucoup au e final de son prénom), avait en 1792 deux buts. Comme militaire, l'avancement. Comme «patriote», aimant «la liberté plus que la vie»³, il cherchait à Paris des appuis pour délivrer les Ligues Grises du joug féodal des Salis et y faire prévaloir les droits de l'homme. Il servait d'agent et de conseiller aux citoyens éclairés de là-bas, comme Jean-Baptiste Tschärner, et la manœuvre était délicate parce que les aristocrates étaient de l'ancien «parti français» aux Grisons⁴ et que beaucoup de patriotes avaient figuré dans l'ancien «parti autrichien». Pour déjouer les menées adverses, Aloyse Jost (ou de Jost, ou de Jost de Saint-Georges) qui avait beaucoup d'idées, et en avait même publié quelques-unes⁵, fréquentait les révolutionnaires. C'est chez l'un d'eux, Gensonné⁶, qu'il rencontra Dumouriez, alors ministre de Louis XVI, ambitieux comme lui, et, comme lui, militaire-politicien. Après l'avoir entretenu des affaires des Grisons, Jost en vint aux siennes.

Depuis 1789, il avait passé, de sous-lieutenant, lieutenant aux gardes suisses et la position d'un patriote n'y avait rien d'agréable. Ses camarades n'oubliaient pas leur ancien colonel-général⁷ et, libres, la plupart d'entre eux auraient choisi l'armée de Coblenz, tandis que, comme le duc de Chartres, Jost ne voyait rien au-dessus de l'armée constitutionnelle. A l'armée du Midi, commandée par un autre militaire-politicien, le général de Montesquiou, un poste lui était offert, mais il voulait profiter au maximum des avantages faits

¹ Episode reconstitué d'après le dossier Jost. Paris, Château de Vincennes, Archives historiques de l'armée française, Classement général.

² Faute d'un certificat de baptême, qui se trouve à Vincennes, A. RUFER le fait naître «gegen 1760». *Der Freistaat der Drei Bünde und die Frage des Veltlins*, vol. II, p. 511.

³ Comme il dit à Barthélemy dans une lettre du 15 janvier 1793. Berne, Archives fédérales.

⁴ A commencer par le résident de France, Ulysses von Salis-Marschlin.

⁵ *Gedanken* (1790).

⁶ Armand Gensonné (1758 – 1793), plus tard du parti girondin, était membre du Comité diplomatique de l'Assemblée législative.

⁷ C'était le comte d'Artois en personne.

aux gardes suisses par les capitulations et, de lieutenant dans la garde, passer lieutenant-colonel dans la ligne, sinon «adjutant-général», comme il disait. Il avait donc combiné de permuter pendant qu'il serait en congé régulier, dit «semestre»; mais, comme les semestres devaient se passer dans la patrie de l'officier, son supérieur, le comte d'Affry, s'y opposait. L'heureuse rencontre avec Dumouriez dut aplanir les difficultés que Jost était décidé à résoudre par tous les moyens⁸ et, à la fin de juin 1792, lieutenant aux gardes en semestre, le lieutenant-colonel Jost entra à l'Etat-Major de l'armée du Midi.

Il n'y resta guère. Les temps étaient difficiles pour les militaires politiques. Deux mois avant Montesquiou, sept mois avant Dumouriez, Jost, ayant misé sur deux tableaux, se trouva pris entre deux feux. Après le 10 août, tout officier aux gardes suisses était suspect pour les révolutionnaires français, tandis que le fait de rester à leur service était un cas de haute trahison aux yeux des Grisons. Puisqu'il fallait choisir, Jost, muni par Montesquiou d'un laissez-passer en bonne forme, regagna ses hautes vallées.

Les événements de Paris n'avaient pas ébranlé son amour de la liberté, mais il en allait autrement de ses compatriotes et il dut mettre près de deux ans ses projets politiques en veilleuse. C'est pendant cet intervalle que la rupture de Dumouriez avec la Révolution entraîna celle de l'ex-duc de Chartres et que Egalité junior, mis à l'index par les émigrés royalistes de Suisse, chercha quelque asile sûr dans les Alpes. La franc-maçonnerie des «militaires constitutionnels» se déclencha alors en sa faveur, de Dumouriez à Montesquiou, et Jost casa le futur Louis-Philippe. On sait que ce fut comme professeur dans le collège établi au château de Reichenau, dont Jost était co-seigneur. Fondé par J. B. Tschärner, ce collège avait une grande réputation chez les Suisses et Grisons, mais il est peu probable qu'il retint beaucoup l'attention de Jost pour qui, peu après, une carrière politique se rouvrit¹⁰.

Il y eut ensuite dans l'histoire du monde, comme dans celle de nos trois personnages, vingt-trois ans de battement. Tandis que mille péripéties et un usurpateur occupaient la France, le comte d'Artois devenait Monsieur, le plus proche héritier du roi Louis XVIII et Egalité junior, réconcilié, dans l'exil, avec la branche aînée, reprenait le titre de duc d'Orléans qu'avait abandonné son père. Quant à Jost, il avait tantôt dirigé et tantôt suivi les destinées agitées des hautes vallées. Membre de l'Assemblée Nationale de Coire en 1794, il présida quelque temps le Comité de Salut Public¹¹. Il sut se prévaloir de ses accointances corses pour se faire charger par ses compatriotes de négociations avec le général Bonaparte, organisateur de la République Cisalpine en 1796¹². Et, si le retour offensif austro-royaliste de 1798—1799

⁸ Voir ci-dessous, note 18.

⁹ On sait que les Ligues grisonnes ont résisté beaucoup plus longtemps que les Cantons à l'influence de la République française, qui n'y sera représentée qu'au printemps 1796.

¹⁰ A. RUFER, *op. cit.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.* Mais Euphrasie-Barbara Andregassen était-elle une Corse, comme le croit M. Rufer?

l'obligea à s'enfuir pendant près de deux ans, le Consulat et l'Acte de Médiation le ramenèrent aux Grisons¹³. Sa pension d'ancien officier au service de France lui était régulièrement versée¹⁴.

Mais, en 1816, l'usurpateur relégué à Sainte-Hélène, l'armée française redevenue royale, Monsieur tint à payer aux fidèles gardes suisses la dette de leur colonel-général. Il décida que tous les officiers survivants, qu'ils eussent été détachés du corps au 10 août, ou qu'ils fussent alors «en semestre», seraient promus au grade supérieur, décorés de la croix de Saint-Louis et pensionnés en conséquence. Le comte d'Artois tint à vérifier la liste lui-même. Le nom d'Aloyse Jost, naturellement, y figurait, comme lieutenant «en semestre».

Est-ce par oubli, ou par aberration que, ne voyant point arriver de croix de Saint-Louis à son adresse, Jost crut pouvoir en réclamer une au ministre de la guerre? Celui-ci en référa au comte d'Artois. Mais Son Altesse Royale était bien informée. Le nom de Jost «ternirait une liste glorieuse . . . De tous les officiers de son corps, il était le seul à mériter cette exclusion déshonorante». A côté de griefs très compréhensibles, comme celui «d'avoir professé de détestables principes», il en est un qui étonne au premier abord : «prévenu de s'être associé avec un soldat renvoyé de son corps, devenu pendant la Révolution chef d'une municipalité, pour établir à son profit des impôts arbitraires.» On se demande quand et comment Jost, détaché des gardes suisses à l'armée du Midi alors que Louis XVI était encore, nominalement, le roi, aurait pu y agir en terroriste . . . Mais, si l'on considère la carrière de patriote grison de Jost, on comprend que, pour un royaliste, elle pouvait bien être interprétée de cette façon-là, à la condition de spécifier que c'était à Coire, et non en France, que Jost avait «établi des impôts arbitraires», en tant que président du Comité de Salut public. Un ancien soldat aux gardes, Columberg, avait, en effet, été l'un des chefs du mouvement révolutionnaire grison¹⁵.

Ainsi Jost resterait exclu «tant qu'il ne se serait pas justifié des charges qui pesaient contre lui». Tout autre aurait renoncé. Jost revint à la charge, s'adressant toujours au ministre¹⁶. Il fournit un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le Petit Conseil des Grisons, et qu'il avait fait passer sous les yeux du duc d'Orléans. Car il s'était avisé de réclamer la protection de l'ancien sous-maître de Reichenau. Pouvait-il en avoir une meilleure si, comme il le croyait ou voulait le croire, ce qu'on lui reprochait était d'avoir

¹³ Voir E. DUNANT, *La réunion des Grisons à la Suisse. Correspondance diplomatique de Florent Guiot*. Bâle-Genève, 1899, p. 147 et 476. Jost vivait alors à Zizers.

¹⁴ «Pensionné pour 16 $\frac{1}{2}$ ans de services d'après le grade de lieutenant-colonel en conséquence des ordonnances pour les gardes de 1691 et 1727 . . . Pension de 903 livres réduites à 301 francs.» Lettre de Jost dans le dossier Jost des Archives de l'armée.

¹⁵ A. RUFER, *op. cit.*

¹⁶ «Pourquoi ne s'adresse-t-il pas à son ancien Colonel-Général?» demande le porte-parole de Monsieur. «Pourquoi n'a-t-il jamais envoyé à Monsieur aucun moyen de justification?» Note à M. le Maréchal Gouvion-Saint-Cyr dans le dossier Jost des Archives de l'Armée. Deux ministres de la guerre se sont succédé à Paris au cours de «l'affaire Jost», le maréchal Clarke, duc de Feltre, et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

été sous les drapeaux de l'armée constitutionnelle de Montesquiou comme cette Altesse Sérénissime elle-même l'avait été dans l'armée de Dumouriez?

Le duc d'Orléans prêta à Jost un appui chaleureux. D'abord, il défendait un principe. Alors que la plupart des maréchaux de Napoléon étaient ralliés et, officiellement, honorés, nul ne devait être l'objet d'une exclusion quelconque pour avoir servi sous d'autres couleurs que le blanc. Ensuite, il «acquittait une dette sacrée. Le sieur Aloyse Jost, en 1793, a fait preuve de loyauté envers un Prince du sang persécuté comme tous nos princes l'étaient alors, errant sans secours, sans aucun de ses serviteurs, dans les montagnes de la Suisse». Il faut noter que le porte-parole du futur roi des Français, le marquis de Graves, ne montre pas ici plus de bonne foi que «Monsieur de Jost». Si, «dans les montagnes de la Suisse», le futur Louis-Philippe subit en effet bien des affronts, ce n'était point à «un prince du sang persécuté» qu'ils s'adressaient, mais au fils d'Egalité, le régicide, qui était tenu pour solidaire de son père! . . . Le duc d'Orléans insista en vain. Le comte d'Artois, s'il n'avait rien appris peut-être, n'avait du moins rien oublié. Il tint bon, et se borna à faire savoir à son cousin que le passage de Jost dans l'armée de Montesquiou n'eût pas été, à lui seul, un motif d'exclusion.

Comme Aloyse Jost mourut avant l'avènement de Louis-Philippe, son dossier ne fut pas rouvert. Il contient encore, ce dossier, deux lettres de lui à Dumouriez, écrites en juin 1792¹⁷, qui prouvent combien Charles X avait raison de refuser à l'ancien lieutenant aux gardes «une récompense accordée spécialement à l'honneur et à la fidélité». Il suffit d'en citer deux passages: «M. d'Affry, prétendant que ce service (le service à l'armée du Midi) est incompatible avec ma place d'officier aux gardes suisses, exige que je lui donne ma démission de mon emploi; je vous laisse apprécier ses motifs . . . Je vous prie de vouloir bien décider si je dois joindre l'armée (du Midi) ou si je dois donner la plus grande publicité à la conduite de M. d'Affry à mon égard¹⁸.» «Vous pouvez faire un heureux, qui n'en sera pas indigne par l'attachement et son dévouement pour la nouvelle Constitution française, qui lui a attiré déjà bien des ennemis.»

Pour jouer sur deux tableaux sans danger, il ne faut pas écrire.

¹⁷ Ces lettres, datées du 15 et du 22 juin 1792, ne portent pas le nom de leur destinataire, mais il est facilement reconnaissable, personne d'autre que Dumouriez n'étant en juin 1792 général et ministre, sauf Servan, que Jost nomme.

¹⁸ Ainsi Jost avait pensé à amener contre son supérieur ses amis de la presse révolutionnaire. Dans une lettre à Johann Gaudenz von Salis-Seewis, déjà connu comme poète, mais qui, alors, était aussi capitaine au régiment de Salis-Samaden et en difficulté avec son supérieur, le colonel F. N. von Bachmann, pour ses opinions avancées, Jost dit encore, le 28 juin: «J'ai dressé une pétition pour l'assemblée nationale, que j'étais intentionné de présenter moi-même, J'ai donc prévenu la veille un grand nombre des députés, ainsi que le Ministre et Mr. d'Affry, que si je n'avois aucune réponse satisfaisante jusqu'au lendemain à l'heure de l'assemblée, que je présenterais ma pétition . . . (Le ministre) me dit verbalement chez lui, que je n'avois qu'à partir . . . » (Lettre publiée, en français, avec des fragments du «journal» de Salis, par ADOLF FREY: *J. Gaudenz von Salis-Seewis*, Frauenfeld 1889, p. 264).